DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 FEVRIER 2008

Délibération n° 2008.02.040

ORU Champ de Manoeuvre : participation à la réalisation d'un relevé de géomètre sous maîtrise d'ouvrage Ville de Soyaux

LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **21 février 2008**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Patrick GEAY, Maurice HARDY, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN à Philippe MOTTET

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Michel HUMEAU par Patrick GEAY, Jean-Claude MOGIS par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER 2008

DELIBERATION N° 2008.02.040

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - RENOUVELLEMENT URBAIN	Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

ORU CHAMP DE MANOEUVRE : PARTICIPATION A LA REALISATION D'UN RELEVE DE GEOMETRE SOUS MAITRISE D'OUVRAGE VILLE DE SOYAUX

Par délibération n° 485 du 20 décembre 2007, la ComAGA a approuvé la convention pluriannuelle relative à l'ORU du Champ de Manœuvre à Soyaux et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention pluriannuelle 2008-2012 avec l'ANRU.

Conformément à la convention ANRU et à la maquette financière associée, la ville de Soyaux sollicite la ComAGA pour l'attribution de la subvention relative à l'établissement d'un relevé de géomètre, dont le montant est plafonné à 15 000 €.

Le versement de la subvention se fera en une seule fois, sur présentation par le bénéficiaire d'un décompte des dépenses réalisées à l'issue des prestations, établi et signé par le bénéficiaire.

Considérant que cette sollicitation est conforme à la maquette financière de l'ANRU et correspond aux priorités définies par la ComAGA sur ce dossier,

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 23 janvier 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'une participation de 15 000 € à la ville de Soyaux pour la réalisation d'un relevé de géomètre dans le cadre de l'ORU du Champ de Manoeuvre.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention .

D'INSCRIRE les dépenses sur le budget principal - article 20414 – sous fonction 70 – opération 200703 - autorisation de programme 6 ORU - HABITAT/ORU (2007).

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **04 mars 2008**	**Affiché le :** **05 mars 2008**